

Les compétences

Mise à jour le 11 septembre
2020

Saint-Brieuc Agglomération exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Un choix arrêté par décision des conseils municipaux des communes membres.

≡ Dans le domaine du développement économique, de l'enseignement supérieur, de l'action sociale, sportive et culturelle

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaire
- Actions de développement économique
- Accueil, information, promotion du tourisme et développement de l'offre touristique.
- Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation
- Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, socio-culturels, socioéducatifs et sportifs d'intérêt communautaires
- Soutien à l'événementiel sportif de rayonnement intercommunal
- Enseignement et éducation artistiques à rayonnement intercommunal, soutien à la lecture publique, aux spectacles et vivants et aux arts visuels
- Création, gestion et développement d'un groupement de coopération sociale et médicosociale
- Gestion et développement d'un Relais Parents Assistants Maternels

≡ L'aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, PLUI et documents d'urbanisme
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; élaboration et mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbains.
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

≡ Politique de la ville et d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement, aides financières au logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.
- Aménagement et gestion des airs d'accueil des gens du voyage.
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, et d'insertion économique et sociale, d'intérêt communautaire.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

≡ Gestion de services d'intérêt collectif

- Organisation des transports urbains et scolaires.
- Eau, assainissement et gestion du service d'assainissement non collectif.
- Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Services d'incendie et de secours.

≡ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Contribution à la transition énergétique
- Adoption d'un plan climat-énergie territorial
- Réseaux de chaleur d'intérêt communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Animation, élaboration, mise en œuvre et suivi d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides.
- Aménagement de sentiers ouverts aux randonnées et création des équipements nécessaires.
- Valorisation des sites uniques d'intérêt communautaire.
- Gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Retrouvez la liste complète des compétences de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le rapport d'activités

